

Les paysages agricoles du Parc : unités paysagères



Les paysages agricoles du Parc

Unités paysagères

Annexe au document *Les paysages agricoles du Parc : analyse, vision et objectifs*, réalisée sur la base des études paysagères des projets de contribution à la qualité du paysage des vallées de l'Intyamon et de la Jogne et des Alpes Vaudoises.

Sommaire

Méthode d'analyse	p. 2
Vallée de l'Intyamon	p. 3
Plaine de l'Intyamon	p. 6
Secteur de la Dent de Brenlaire	p. 9
Val de Charmey	p. 12
Secteur de la Berra	p. 15
Breccaschlund	p. 18
L'Hongrin – Les Mosses	p. 20
Pays-d'Enhaut	p. 24

La compréhension générale du paysage du Parc, empreint de 1000 ans d'occupation paysanne, a permis de définir la vision et les objectifs pour l'évolution générale de ses paysages agricoles. Cette prise de hauteur ne doit pas effacer les spécificités locales et régionales de ces paysages : elles sont également utiles pour orienter les choix et définir des mesures permettant de renforcer le caractère spécifique de notre patrimoine paysager.

Parc naturel régional Gruyère Pays-d'Enhaut
Place du village 6
CH-1660 Château-d'Œx
026 924 76 93
info@gruyerepaysdenhaut.ch
www.aruverebavsdenhaut.ch

Méthode d'analyse

La méthode préconisée par l'Office fédéral de l'environnement pour évaluer les qualités naturelles et paysagères d'une commune lors de la création d'un parc naturel a servi de base pour l'analyse des unités paysagères. Elle a permis une évaluation standardisée des différentes unités paysagères, basée sur la présence de divers éléments paysagers tels que la géomorphologie, la géologie, les différents milieux naturels, les éléments historico-culturels ainsi que les diverses atteintes.

Le diagnostic paysager a ensuite été complété par *l'analyse sensible*, qui a permis d'obtenir une analyse des unités paysagères plus nuancée, tenant compte des attentes diverses, plus ou moins convergentes, des acteurs de la région. Au total plus d'une centaine de personnes se sont exprimées lors de cette phase d'analyse : les résultats des consultations régionales ont été intégrés dans le profil forces faiblesses de chaque unité paysagère, de manière à ne disposer que d'une seule base de référence pour la définition des objectifs (cf document *Les paysages agricoles du Parc : analyse, vision et objectifs*).

Le périmètre du Parc a été segmenté en 9 unités géographiques distinctes de manière à obtenir des ensembles paysagers pertinents pour atteindre les buts de l'étude. Il s'agit d'unités cohérentes tenant compte à la fois de leurs caractères paysagers spécifiques, de leur perception paysagère et de l'organisation historique et socio-économique du territoire. La vue d'ensemble du périmètre et de ses unités paysagères est présentée dans le document *Les paysages agricoles du Parc : analyse, vision et objectifs*.

Chaque unité paysagère, UP, est présentée avec les rubriques suivantes :

- Carte et données générales
- Caractère général du paysage (bref texte descriptif avec quelques photos commentées)
- Qualités spécifiques, éléments identitaires (liste)
- Faiblesses, éléments dépréciatifs (liste)
- Tendances d'évolution (liste de menaces et opportunités)

La plupart des photos illustrant les unités paysagères ont été utilisées soit lors de l'un des 4 ateliers régionaux de consultation (●) soit lors des ateliers participatifs du projet *compétence paysage* du Parc (●). Les légendes reflètent des remarques formulées par les participants à ces ateliers lorsqu'ils expliquaient leur analyse de la photo.

Vallée de l'Intyamou

Données générales

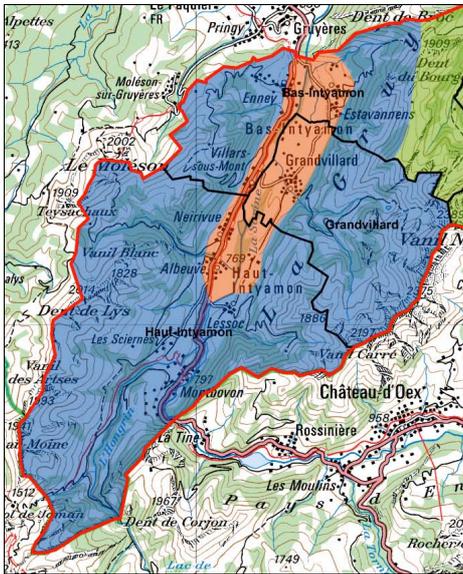


Figure 1 : Carte de l'unité paysagère de la vallée de l'Intyamou (en bleu).

Surface de l'UP : 95 km²

Altitudes : de 800 à 2389 m (Vanil Noir)

Communes avec SAU : Bas-Intyamou, Grandvillard, Haut-Intyamou

Communes avec alpages : Bas-Intyamou, Grandvillard, Haut-Intyamou

Zones agricoles : zone de montagne I à III et zone d'estivage

Types de culture : herbages (pâturages et prairies), quelques parcelles de maïs

IFP Corjon Aï (en bordure sud-est de l'UP) et Vanil Noir (en bordure est de l'UP)

Caractère général du paysage

L'unité paysagère *vallée de l'Intyamou* est caractérisée par un paysage typiquement préalpin, organisée autour de vallées principales, l'Hongrin et la Sarine, orientées au Nord, Nord-Est, bordées par des flancs raides couronnés par des sommets bien individualisés. Elle regroupe les trois communes de l'Intyamou (Bas-Intyamou, Grandvillard, Haut-Intyamou) à l'exception de la plaine alluviale de la Sarine en aval du barrage de Lessoc (unité plaine de l'Intyamou) et de la partie de ces communes située dans la vallée du Motélon.

Dans les parties inférieures, les forêts, prés et pâturages se mêlent pour créer un paysage diversifié. La vallée glaciaire de la Sarine, qui s'élargit vers le Nord, est structurée par le cours boisé de la rivière principale, ses plaines alluviales et ses terrasses, et quelques vallées secondaires qui échancrent les coteaux et conduisent directement à la zone alpestre. Les Sciernes d'Albeuve y constituent un îlot en SAU. La vallée de l'Hongrin, plus encaissée, offre sur sa rive gauche un secteur d'agriculture permanente (Allières). Au-dessus, les pâturages dominent et laissent parfois leur place à d'imposantes parois de rochers.

Des formations karstiques exemplaires sont bien présentes entre le col de Pierra Perchia (lapiatz de l'Urqui notamment) et la Dent de Lys. Sous le chaîne du Vanil Noir, ce sont les formes gravitaires et glaciaires qui dominent.

La Sarine et l'Hongrin sont des cours d'eau qui ont subi des aménagements importants : le barrage de l'Hongrin (en amont de l'unité) régule le cours de ce dernier de même que le barrage de Rossinière (en amont de l'unité) et celui de Lessoc qui crée un petit lac.

Les villages Montbovon et Lessoc, les hameaux de Montbovon et Albeuve et les zones d'habitat dispersé des Sciernes-d'Albeuve et Allières font partie de cette unité.



Figure 2 : (En arrière-plan, le village d'Allière et le Vanil des Artses) Beau chemin gravelé à ornieres délimité par des clôtures en bois. Certains y voient un début de fermeture du paysage par embuisonnement et un manque d'éléments structurants au premier-plan. (●)



Figure 3 : (La vallée de l'Intyamon vue depuis les hauts d'Estavannens) la mosaïque entre herbages et forêts caractérise ce paysage préalpin, les pâturages en clairière y contribuent significativement. La présence de bétail à la pâture donne de la vie à ce paysage. Concentrées dans la vallée, les habitations ne mitent pas le territoire au niveau du grand paysage. (●)



Figure 4 : (Les villages de Montbovon et Lessoc vus depuis Boveresse) Importance de la mosaïque paysagère et de la mixité (feuillus et résineux) dans les forêts. La présence d'éléments plaisants est relevée : haies, cordons boisés, retenue d'eau ; par contre la route cantonale est peu appréciée car, pour certains, mal intégrée. (●)



Figure 5 : (Boveresse, au-dessus de Montbovon) La prairie fleurie, le bâtiment isolé ainsi que l'alternance entre la forêt et les pâturages sont des éléments particulièrement appréciés. (●)



Figure 6 : (Comba d'Avau) unité herbagère sur de remarquables terrasses fluvio-glaciaires, entourée de belles lisières de feuillus (lisières franches), présence d'une grange isolée. (●)

Qualités spécifiques, éléments identitaires

- Lapiaz remarquables (l'Urqui, Ontanettes, Tsavas)
- Cirques glaciaires (Bounavalette, Petsernetse)
- Cours de l'Hongrin
- Collines d'érosion glaciaire des Sciernes-d'Albeuve
- Paysage fortement structuré par les boisés (forêts, bosquets, cordons boisés, arbres isolés, haies)
- Forte densité de prairies et pâturages secs d'importance nationale et régionale et de prairies fleuries en général
- Ancien chemin muletier du col de Jaman et sa liaison sur le Pays-d'Enhaut (IVS d'importance nationale) et Col de Lys (IVS d'importance régionale)
- Ponts historiques (L'Hongrin, Lessoc)
- Murs en pierres sèches délimitant certains alpages
- Patrimoine bâti en vallée (2 ensembles ISOS : Montbovon, Lessoc) et nombreux bâtiments protégés)
- Patrimoine alpestre important (chalets d'alpage)
- Patrimoine religieux caractéristique du paysage rural gruérien (chapelles, oratoires, croix)
- Réserve naturelle du Vanil Noir (secteur Bounavaux ; élargie par des zones naturelles protégées au niveau communal) et district franc des Bimis, intégrant des zones alpestres importantes
- Reliques de vergers en couronne autour des villages et hameaux

Faiblesses, éléments dépréciatifs

- Abandon de l'exploitation de surfaces de prairies (pré à litières, près maigres) et d'alpages peu productifs ou isolés (y compris chalets)
- Ligne à haute tension proche de Montbovon
- Bâtiments industriels à Montbovon
- Carrière de l'Evi

Tendances d'évolution

Menaces

Les phénomènes de déprise agricole et d'emboisement pourraient s'accroître pour les alpages et prairies difficiles d'accès.

Le nombre très important de chalets d'alpage à la charge de la collectivité présents dans ce secteur pourrait impliquer une baisse de leur entretien et l'apparition de ruines, ou des reconversions peu intégrées au paysage alpestre.

Opportunités

La création du réseau écologique de l'Intyamon, dès 2002, contribue au maintien d'un paysage structuré dans les secteurs où la rationalisation agricole est la plus dynamique. Un troupeau de chèvres de service expérimente depuis quelques années les possibilités de freiner l'avance de l'emboisement dans les zones les plus marginales.

Plaine de l'Intyamon

Données générales

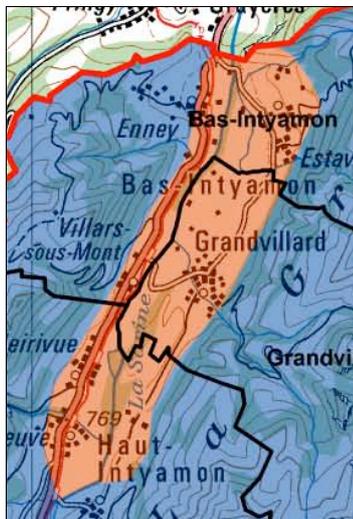


Figure 7 : Carte de l'unité paysagère de la plaine de l'Intyamon

Surface de l'UP : 14 km²

Altitudes : de 769 à 900 m

Communes avec SAU : Bas-Intyamon, Grandvillard, Haut-Intyamon

Zones agricoles : zone de montagne I à III

Types de culture : herbages (pâturages et prairies), maïs et céréales fourragères

2 zones alluviales d'importance nationale (les Auges d'Estavannens et de Neirivue)

Caractère général du paysage

L'unité paysagère du fond de la vallée de l'Intyamon couvre le fond de la vallée d'Enney au barrage de Lessoc. Elle comprend uniquement la partie basse, soit environ toute la zone comprise en dessous de l'altitude de 800m. Les trois communes de l'Intyamon (Haut-Intyamon, Grandvillard et Bas-Intyamon) se partagent le territoire de cette unité.

Avec la Sarine comme axe, presque entièrement cachée par la ripisylve, cette unité regroupe la plupart des villages de la vallée (Albeuve, Neirivue, Grandvillard, Villars-sous-Mont, Enney et Estavannens). Contrairement aux villages des unités plus montagnardes ceux de l'Intyamon (y compris Lessoc) sont caractérisés par un tissu relativement dense de constructions. Ils se situent tous en limite de l'UP, en zone de transition avec les coteaux (UP vallée de l'Intyamon) ; certains sont construits sur d'imposants cônes de déjection.

De configuration relativement plane en comparaison des autres unités paysagères, le fond de la vallée de l'Intyamon est néanmoins marqué par une succession de terrasses fluviatiles. Un ensemble remarquable de collines d'érosion glaciaire situées en amont de Grandvillard marque une coupure dans l'aspect général de la plaine.

Les aménagements de la Sarine ont provoqué un changement important des composantes paysagères de la vallée et la disparition de la dynamique naturelle à l'origine des zones alluviales, qui ont en conséquence plutôt un caractère de relique. L'extraction de plusieurs centaines de millions de m³ de matériaux alluvionnaires a entraîné quant à elle un abaissement conséquent de la plaine de Grandvillard, sans toutefois changer fondamentalement le caractère paysager de l'unité. Par contre la poursuite de cette exploitation a toujours un impact important sur ce paysage (gravières).

La vallée glaciaire de la Sarine étant orientée du Sud Sud-Ouest au Nord Nord-Est, il n'y a pas de différence importante entre les deux versants. La rive gauche jouit néanmoins d'un climat légèrement plus clément. Prés de fauche et pâturages alternent avec quelques cultures céréalières (maïs notamment). Les conditions favorables d'exploitation, les remaniements parcellaires et la restauration des terres agricoles après l'extraction des graviers sont autant d'éléments qui ont favorisé une intensification de la production herbagère, avec une diminution significative de la diversité écologique et paysagère de la plaine (prairies et petites structures). De même les vergers en couronne autour des villages, qui caractérisaient le paysage, ont quasiment disparus.

La majeure partie des infrastructures de l'Intyamon sont concentrées dans cette unité (route cantonale, train, zones artisanales et industrielles, ...).



Figure 8 : (Vue sur le Moléson et Grandvillard depuis les Merlas)
Le paysage dans lequel la plaine de l'Intyamon est enchâssée présente une grande variété d'éléments, mais la zone à bâtir, les halles industrielles, le cours corrigé de la Sarine et son cordon boisé, la place d'armes ainsi que la gravière prennent une place importante dans la plaine elle-même. (●)



Figure 9 : (Le hameau du Bu) Présence de bétail à la pâture et de la chapelle dans le hameau. Le relief caractéristique des collines d'érosion glaciaire est souligné par les lisières forestières (feuillus et conifères). Le manque d'éléments structurants en premier plan est aussi relevé. (●)



Figure 10 : (la route entre Estavannens et Grandvillard)
Importance des arbres isolés ; en arrière-plan les terrasses créées par l'exploitation des gravières et les collines d'érosion glaciaire.

Qualités spécifiques, éléments identitaires

- Plusieurs terrasses fluvioglaciaires et terrasses résultant de l'exploitation des gravières
- Collines d'érosion glaciaire
- Cours de la Sarine (cordon boisé et forêts alluviales)
- Patrimoine bâti (4 ensembles ISOS : Neirivue, Villars-sous-Mont, Grandvillard et Estavannens, nombreux bâtiments protégés, y compris chapelles)
- Reliques de vergers dans ou proches des villages
- Zone de protection communale du paysage (partie sud de Grandvillard)

Faiblesses, éléments dépréciatifs

De par sa position même au centre de la vallée, c'est dans ce secteur que se concentrent la plupart des éléments dépréciatifs :

- Grands bâtiments industriels ou artisanaux, zone industrielle d'Enney
- Endiguement de la Sarine
- « Monoculture » (prairies intensives)
- Fermes de colonisation peu intégrées
- Perte d'éléments structurants
- Habitat individuel récent au pourtour des localités
- Ligne haute-tension
- Gravières
- Carrière de Villard sous Mont
- Camping à Enney

Tendances d'évolution

Menaces

- Augmentation des surfaces construites (habitations individuelles, activités industrielles ou commerciales, infrastructures)
- Disparition de petits éléments structurants (haies, ...)

Opportunités

- Intégration de compensations biologiques et paysagères lors de la remise en état des zones après exploitation du gravier
- La création du réseau écologique de l'Intyamon, dès 2002, contribue à la création d'un paysage plus structuré et/ou de diversification des prairies (projet tarier des prés)
- Intégration plus rigoureuse des critères de protection ISOS dans les plans d'aménagement locaux

Secteur de la Dent de Brenleire

Données générales

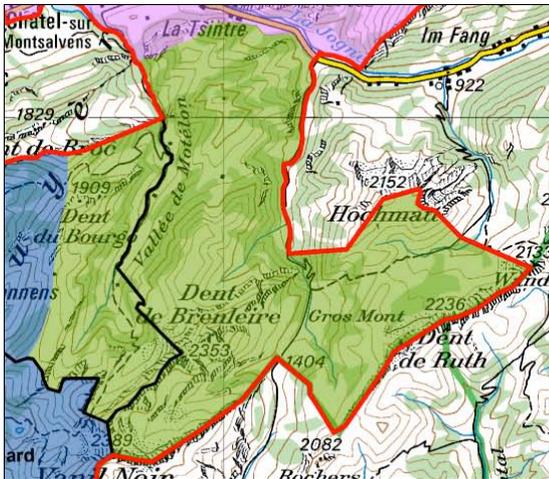


Figure 11 : Carte de l'unité paysagère du secteur de la Dent de Brenleire.

Surface de l'UP : 45 km²

Altitudes : de 900 à 2389 m (Vanil Noir)

Communes avec SAU : Charmey (îlot du Gros Mont)

Communes avec alpages : Bas-Intyamon, Charmey

Zones agricoles : zone de montagne IV et zone d'estivage

Types de culture : estivage et îlot de SAU en zone d'estivage

IFP Vanil Noir ; bas-marais, haut-marais et PPS d'importance nationale

Caractère général du paysage

Le secteur de la Dent de Brenleire se situe sur les communes de Charmey et de Bas-Intyamon, essentiellement dans les étages montagnards supérieur et subalpin. Quelques sommets remarquables, bien que parfois situés en limite de secteur (Dent du Chamois, Dent du Bourgo, Dents de Brenleire et Folliéran, Hochmatt, Dent de Ruth) ajoutent à l'ensemble une touche plus alpine.

Si l'ensemble du secteur est essentiellement situé en zone alpestre, cette unité est malgré tout relativement disparate. On peut la décomposer en trois zones principales, paysagèrement relativement différentes.

La première regroupe la vallée du Motélon et la rive gauche de celle du Gros Mont. Le paysage y est fortement marqué par l'activité alpestre. Forêts et alpages alternent tout au long de ces vallées, à différents étages. On y trouve plusieurs téléphériques d'alpage.

La vallon des Morteys constitue la deuxième zone. Dans l'ensemble plus haut perché que le Motélon, son identité, bien que marquée par l'agriculture, est plus sauvage. Les formes karstiques y sont bien présentes et il s'agit d'un magnifique exemple de vallée glaciaire en U.

La troisième zone se concentre autour de la plaine du Gros Mont, sorte d'accident géomorphologique. On y trouve, au cœur d'une zone alpestre emblématique, des prairies de fauche en estivage, notamment sur des bas-marais d'importance nationale et régionale. Ajoutons à la plaine encore le versant situé sous la Dent de Ruth et la célèbre forêt du Lapé, orienté sur le Petit Mont.



Figure 12 : (Le vallon du chalet des Merlas avec en arrière-plan, la dent de Brenleire et la dent du Folliéran) ce paysage suscite des avis divergents : la sous-exploitation du secteur engendre une texture intéressante (notamment la lande à rhododendrons) et une structure diversifiée, mais la croissance de l'embuissonnement (avec son potentiel de généralisation) inquiète. (●)



Figure 13 : (Le Jeu de Quilles et la chapelle St-Jacques en arrière-plan ainsi que la Dent de Savigny et les Pucelles) Présence d'un beau mur en pierre sèche ainsi que de la chapelle et des parois rocheuses de la Dent de Savigny en arrière-plan. (●)



Figure 14 : (Les Marindes) Côté imposant et sauvage de la chaîne des Gastlosen, et du vallon des Mortheys, forte présence des milieux naturels, apprécié et rehaussée par des éléments typiques du patrimoine culturel (murs, chalets et exploitation alpestre) (●)



Figure 15 : (Gros Mont) La plaine marécageuse du Gros Mont (biotope d'importance nationale) constitue un îlot de SAU en région d'estivage.



Figure 16 : (vallée du Motélon) Le vert identitaire des paysages de la haute Gruyère est très intense au printemps. Les alpages aux bâtiments imposants se succèdent du fond de la vallée aux crêtes, dans une mosaïque forestière qui s'explique en grande partie par la stabilité et le potentiel de productivité des sols, qui ont présidé aux priorités de défrichement (ou d'abandon de parcelles autrefois défrichées). Pour de nombreux alpages l'accès demeure relativement difficile en relation avec les exigences actuelles de rentabilité économique. Isolés ou en bosquets de gros épicéas servent d'abris au bétail (les *chottes*).

Qualités spécifiques, éléments identitaires

- Forêt du Lapé
- Plaine du Gros Mont
- Sommets des Dents de Brenleire et Folliéran
- Vallée glacio-karstique de Porcheresse
- Vallon des Morteys (réserve naturelle)
- Zone naturelle protégée au niveau communal (Charmey ; recouvrement IFP)
- Nombreux chalets emblématiques de l'économie alpestre gruérienne, dont plusieurs recensés au patrimoine architectural, et chemins d'accès difficilement carrossables (non stabilisés)
- Eléments particuliers du patrimoine alpestre (fauche en région d'estivage, mur du Sori, chapelle, barlatage, etc)

Faiblesses, éléments dépréciatifs

- Sans considérer leur importance pour le travail agricole, routes du fond de vallée au Motélon et au Gros Mont
- Déprise agricole dans les secteurs les moins accessibles : abandon ou extensification
- Difficulté d'entretien des chalets d'alpage en maintenant leur intégrité architecturale et paysagère

Tendances d'évolution

Menaces

L'exploitation agricole du paysage est encore significative, mais la dynamique de déprise demeure préoccupante. On observe bien cette évolution dans le paysage : recul de l'exploitation des terres mal desservies ou accidentées conjointement à une avance de la forêt. Cette déprise entraîne également un gros enjeu sur l'affectation des chalets d'alpage et la qualité de leur entretien et aménagements extérieurs.

L'augmentation de la pression touristique, bien qu'il s'agisse de tourisme « doux » (randonnée, VTT, ...), est susceptible d'accentuer ponctuellement les difficultés d'exploitation des alpages. Elle peut aussi constituer une opportunité pour une diversification des revenus de l'économie alpestre. La généralisation de la protection des troupeaux contre les grands prédateurs rend aussi plus complexe la cohabitation avec le tourisme, de même que l'augmentation des troupeaux de vaches allaitantes.

Opportunités

Le secteur étant déjà majoritairement intégré dans des zones soumises à protection (réserve naturelle, district franc fédéral, haut et bas-marais classés, ...), il ne faut pas s'attendre à ce qu'il y ait d'importantes évolutions liées à ce type de protection à l'avenir.

Val de Charmey

Données générales

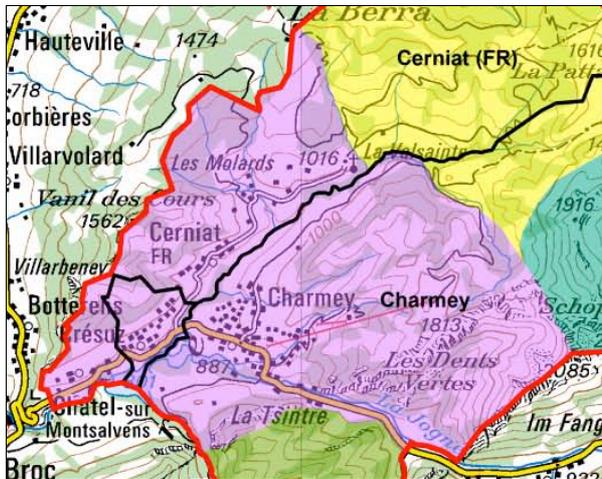


Figure 17 : Carte de l'unité paysagère du Val de Charmey.

Surface de l'UP : 40 km²

Altitudes : de 709 à 2085 m (Maischüpfenspitz ou Vanil d'Arpille)

Communes avec SAU : Val de Charmey, Châtel-sur-Montsalvens, Crésuz

Communes avec alpages : Val de Charmey, Châtel-sur-Montsalvens, Crésuz

Zones agricoles : zone de montagne III et zone d'estivage

Types de culture : herbages (pâturages et prairies)

Caractère général du paysage

L'unité paysagère du Val de Charmey s'articule autour des deux axes de la vallée de la Jogne et du Javro. Elle se situe sur les trois communes de la Jogne à savoir Val de Charmey, Châtel-sur-Montsalvens, et Crésuz. Il s'agit d'une zone à multiples structures où les zones agricoles et les zones d'habitation constituent les principales composantes.

Situé à l'entrée de ce secteur lorsque l'on vient de Bulle, le lac artificiel de Montsalvens constitue un élément paysager important.

La vallée du Javro est caractérisée par une topographie relativement douce. Dans la vallée de la Jogne le secteur des Dents Vertes et du Vanil de l'Arpille est lui caractéristique des Préalpes calcaires.

Si l'on perçoit encore fortement l'influence de l'agriculture sur le paysage, en particulier sur le secteur cerniatin de l'unité, l'influence du bâti est très nette dans le reste de l'unité. En dehors du centre des localités les parcelles agricoles sont mêlées à de nouveaux secteurs d'habitation.

Les infrastructures, l'habitat et la majeure partie de l'activité économique de la vallée se concentrent à Charmey, y compris les aménagements touristiques (bains thermaux, remontées mécaniques).



Figure 18 : (Cerniat) De beaux arbres fruitiers haute-tige séparés d'un pâturage par une clôture composée de piquets en bois. (●)



Figure 19 : (Charmey vu depuis la Monse) La douceur des courbes, l'alternance de la forêt et des pâturages ainsi que la présence de bétail à la pâture rendent ce paysage attrayant. (●)



Figure 20 : (Charmey) Le bâti influence énormément le paysage ; les constructions et les zones à bâtir ont des formes discordantes avec des éléments du paysage ; « les maisons traditionnelles choquent moins ». (●)



Figure 21 : (La Montse) Le chalet de la Montse est un lieu patrimonial de la vallée de la Jogne. « Le Chalet est bien intégré dans le paysage ; bâti traditionnel. Point de vue plongeant dans la vallée ». (●)



Figure 22 : (Cerniat, en arrière-plan la Berra) La mosaïque fauche – pâture permet d'avoir différents tons de vert, les arbres isolés ponctuent le paysage ; *il y a une sorte d'harmonie*. (●)

Qualités spécifiques, éléments identitaires

- Lac de Montsalvens
- La Monse et autres alpages avec toitures remarquables (tavillon)
- Qualité de l'habitat rural à Cerniat
- Couvent de La Valsainte
- Ensemble remarquable de chapelles
- Arbres remarquables et vergers
- Chemin historique remarquable (IVS)

Faiblesses, éléments dépréciatifs

- Nombreuses constructions d'habitations dispersées, nouveaux quartiers déconnectés des centres des localités
- Remontées mécaniques de Vounetz
- Bâtiments industriels dans le secteur de la Tsintre

Tendances d'évolution

Menaces

Au vu de l'expansion de l'agglomération de Bulle, la pression de la construction va se poursuivre dans la limite des plans d'affectations des communes, avec ses conséquences sur la qualité paysagère des sites et sur la disponibilité, le morcellement et l'exploitation des terres agricoles.

Opportunités

La nécessité et la volonté de développer le tourisme estival va certainement engendrer une présence encore plus marquée des activités de loisirs et découverte dans cette unité, y compris dans le domaine du tourisme rural. Cela constitue à la fois un risque pour la qualité paysagère (nécessitant une attention accrue de l'intégration des aménagements) et une chance pour partager avec le public les valeurs et l'interprétation du paysage du Parc naturel régional.

Secteur de la Berra

Données générales

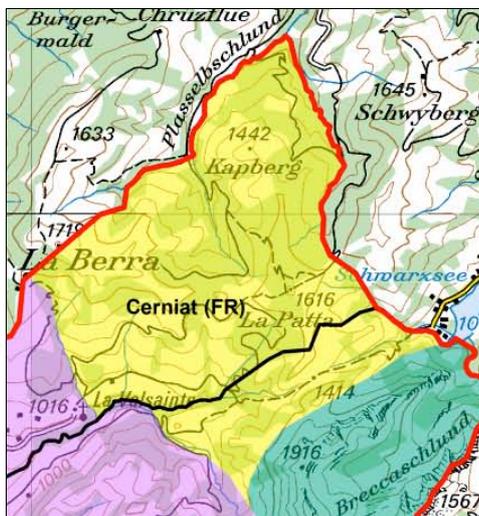


Figure 23 : Carte de l'unité paysagère du secteur de la Berra.

Surface de l'UP : 29 km²

Altitudes : de 965 à 1719 m (La Berra)

Communes avec SAU : Val de Charmey

Communes avec alpages : Val de Charmey

Zones agricoles : zone de montagne III à IV et zone d'estivage

Types de culture : herbages (pâturages et prairies)

Caractère général du paysage

La vallée supérieure du Javro a conservé un caractère très agricole. Situé dans les Préalpes de flysch, ce paysage présente un caractère général du paysage nettement plus vallonné, moins escarpé, que dans le reste du périmètre de projet.

Parcouru de nombreux cours d'eau, le secteur de la Berra est constitué à part quasi égales de prés/pâturages et de forêts. Dominé par le sommet de la Berra à l'Ouest, on constate que les versants situés autour du sommet du Kapberg (versants Argera et Höllbach) sont globalement plus forestiers et isolés (ils ne sont d'ailleurs guère fréquentés depuis le périmètre de projet). Le versant Sud de la Berra est profondément marqué par l'agriculture et l'économie alpestre.

Situé en amont du couvent de la Valsainte (à l'articulation avec l'UP Val de Charmey) l'UP du secteur de la Berra correspond bien à l'image du *désert* des Chartreux, indissociable du couvent : il n'y a pas de localité au sein de cette unité paysagère, uniquement de l'habitat dispersé, avec notamment le secteur du pré de l'Essert (ferme la plus élevée du canton). Il n'y a que quelques buvettes et les maisons du secteur des Plans qui sont consacrées à d'autres usages que l'usage agricole dans cette UP. Le col historique relie par la Balisa le val de Charmey au lac Noir, dont le périmètre du projet atteint les rives ouest.

Cette unité est caractérisée par une fréquentation importante de son paysage par un public touristique à deux de ses extrémités (à l'extérieur du territoire de projet) : le sommet de La Berra (remontées mécaniques) et le lac Noir.



Figure 24 : (La Valsainte) Douceur des formes caractéristique des Préalpes de flysch ; structuration du paysage par des arbres et des haies, habitat dispersé. Equilibre du bâti rural dans le paysage, la vallée du Javrod compte 500 habitants et on ne voit pas les constructions. (●)



Figure 25 : (Pré de l'Essert) la texture particulière des prairies de fauche se distingue à différentes saisons, ici à la plus haute ferme du canton de Fribourg.



Figure 26 : (Pré de l'Essert) chapelle, arbre isolé et petit patrimoine religieux ponctuent le paysage agricole.



Figure 27 : (Lac Noir) Les plans d'eau et cours d'eau dégagés (visibles en tant que tels dans le paysage) sont très appréciés. Les Recardets séparent le Breccaschlund (à gauche, relief caractéristique des Préalpes calcaires) des Préalpes de flysch (à droite le col historique qui relie la Singine à val de Charmey).

Qualités spécifiques, éléments identitaires

- Structures agricoles bien conservées
- Nombreux alpages bien conservés
- Peu d'infrastructures liées au tourisme
- Nombreux arbres fruitiers hautes-tiges et autres arbres remarquables
- Col historique (IVS)

Faiblesses, éléments dépréciatifs

- Tendance à la pâture au détriment de la fauche
- Nombreuses routes, dont les principales sont asphaltées
- Camping (lac Noir)

Tendances d'évolution

Menaces

Le secteur de la Berra évolue assez peu. Les principales évolutions sont une augmentation de la surface forestière ainsi que des dessertes routières.

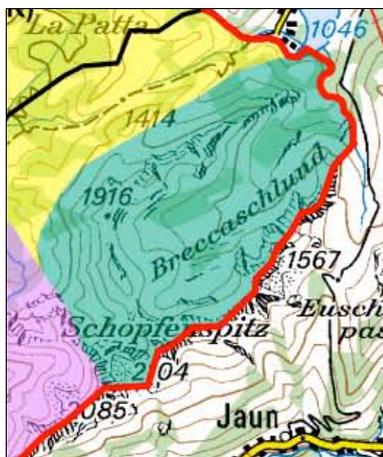
Une augmentation de la surface forestière serait liée à un abandon des surfaces agricoles, tendance possible.

Opportunités

Les principales dessertes ont déjà été réalisées. A ce niveau, il ne devrait plus y avoir d'évolution majeure.

Breccaschlund

Données générales



Surface de l'UP : 12 km²

Altitudes : de 1046 à 2104 m (Schopfenspitz ou Gros Brun)

Communes avec alpages : Val de Charmey

Zones agricoles : zone d'estivage

IFP Breccaschlund

Figure 28 : Carte de l'unité paysagère du Breccaschlund.

Caractère général du paysage

Le Breccaschlund constitue une petite unité paysagère, relativement isolée des autres, au caractère préalpin marqué, située sur la commune de Val de Charmey, mais accessible, pour l'exploitation alpestre et forestière, seulement depuis le lac Noir (et germanophone).

La morphologie générale du vallon est directement issue de l'érosion glaciaire. Dominé par le Schopfenspitz ou Gros Brun au Sud, le vallon est orienté du Sud-Ouest au Nord-Est. Le périmètre du secteur déborde sur le flanc ouest sud-ouest de la ligne de crête Gros Brun – Patraflon (jusqu'au Vanil d'Arpille) et sur le flanc nord-ouest des Recardets.

Le sous-sol calcaire induit une absence de cours d'eau. On ne trouve qu'un marais au niveau du *Lovattli* et un petit lac au Nord de la Spitzflue. Les pâturages boisés à érables monumentaux constituent un des éléments marquants de cette zone. Les parties inférieures les plus raides sont recouvertes de forêts alors que les parties supérieures sont occupées par les pâturages. La rive droite est dominée par d'imposantes parois rocheuses.



Figure 29 : Paysage très apprécié pour la diversité et la typicité de ses éléments naturels (géologiques) et culturels (alpages, arbres isolés), avec des aménagements bien intégrés (chemin gravelé) et ses buvettes d'alpage (●)



Figure 30 : Figure 31 : (Breccaschlund) les érables monumentaux présents dans les alpages sont un des éléments caractéristiques de ce paysage d'importance nationale.



Figure 31 : (Breccaschlund) alpage (Le Grand Chalet) remarquablement intégré dans un géotope exceptionnel.

Qualités spécifiques, éléments identitaires

- Paysage ayant conservé un caractère naturel et traditionnel
- Site sans infrastructures touristiques lourdes et voies de communications
- Présence de plusieurs chalets d'alpage d'importance pour le patrimoine architectural alpestre, dont certains abritent des buvettes d'alpage
- Alpagnes avec érables remarquables
- Présence de nombreuses croix sur les sommets ou à proximité des chalets d'alpages

Faiblesses, éléments dépréciatifs

- Il n'y a pas d'éléments dépréciatifs (la présence de la route d'alpage ou la qualité des aménagements de certains alpages pourraient être signalées, mais au vu de leur importance pour les agriculteurs et en comparaison des autres unités, cela relève de l'anecdote)

Tendances d'évolution

Menaces

Au vu du caractère même de cette unité, les principales tendances d'évolution sont liées à l'agriculture. Une déprise agricole pourrait amener à une fermeture des pâturages boisés. Le fait qu'il n'y ait aucune production fromagère d'alpage AOP (Gruyère ou Vacherin fribourgeois) dans le Breccaschlund accentue ce risque. Une augmentation de la pression touristique en provenance du secteur du Lac Noir pourrait avoir un impact paysager, mais relativement limité compte tenu de l'IFP (par exemple intégration des aménagements d'accueil dans les alpages).

Opportunités

L'existence et le potentiel important de l'agrotourisme constitue une chance pour une présence accrue sur les alpages et pour l'attention accordée à leur entretien. Le fait que ce secteur soit emblématique de deux parcs naturels régionaux (périmètre du Parc naturel régional Gruyère Pays-d'Enhaut, mais sphère d'influence du Parc Gantrisch) constitue une chance supplémentaire pour la préservation et le développement de la qualité de son paysage.

L'Hongrin – Les Mosses

Données générales

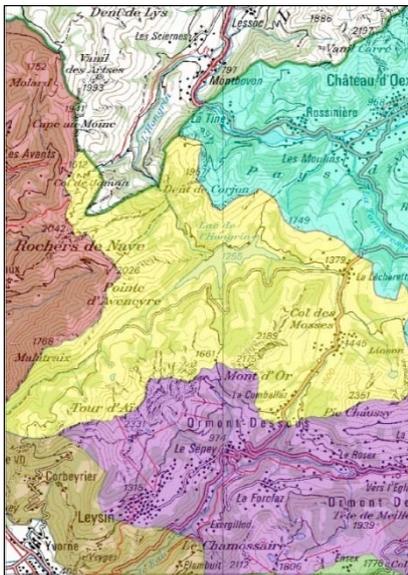


Figure 32 : Carte de l'unité paysagère
L'Hongrin - Les Mosses

Surface de l'UP : 87 km²

Altitudes : de 1040 à 2350 m

Communes avec SAU : Ormont-Dessous, Château-d'Oex

Communes avec alpages : Ormont-Dessous, Château-d'Oex, Corbeyrier, Rossinière, Villeneuve, Veytaux, Montreux

Zones agricoles : zone de montagne IV et zone d'estivage

Types de culture : herbages (pâturages et prairies)

Caractère général du paysage

L'unité paysagère de L'Hongrin – Les Mosses est caractérisée par un paysage doux, formé par des cols (Les Mosses, La Lécherette, Les Agites) et entouré par une couronne de sommets bien individualisés : la chaîne d'Aveneyres et des Rochers de Naye à l'ouest, les Tours d'Aï et le Mont d'or au sud, puis la chaîne du Chaussy ; à l'est, ce sont des sommets plus doux, qui marquent la limite avec le Pays d'Enhaut proprement dit (Monts Chevreuils). Les marais sont très nombreux, en raison des conditions géologiques et topographiques (roches tendres et perméables).

Les Mosses constituent un col de transfluence, façonné par le glacier du Rhône lors du dernier épisode glaciaire, et qui fait la liaison entre le Chablais, les Ormonts et le Pays-d'Enhaut. Les Mosses La Lécherette constituent une station touristique, appréciée des familles pour le ski alpin comme pour les activités nordiques (ski de fond, raquettes).

La région comprend des surfaces de haute valeur biologique et paysagère, en particulier les nombreux marais du plateau, mais aussi les lapiaz et autres milieux particuliers comme la forêt d'aroles du « bois de la Latte » ou les différents cirques occupés par des lacs de montagne (lac Rond, lac Lioson par exemple). Le réseau hydrographique de la région est très bien développé. Les deux principaux cours d'eau sont l'Hongrin qui s'écoule vers le Nord pour rejoindre la Sarine et l'Eau Froide qui s'écoule en direction de la plaine du Rhône. Leurs eaux sont retenues dans le lac artificiel de l'Hongrin.



Figure 33 : La Comballaz, le Mont d'Or ainsi que le lac Lioson vus depuis le Pic Chaussy.



Figure 34 : (Plansalard ; La Comballaz) Embuissonnement progressif d'une parcelle marécageuse « forêt étagée et diversifiée bien qu'il y ait embuissonnement » ; « impression d'une zone infranchissable » ; « magnifique paysage mais mal entretenu ». (●)



Figure 35 : (Les Mosses) « Habitat et ouverture » ; « ce paysage reste très uniforme » ; « terrain marécageux, très peu exploité ». (●)



Figure 36 : Habitat dispersé, la Comballaz. « Belles constructions traditionnelles en arrière-plan mais l'arbre mort et l'aspect brun du marais rendent ce paysage triste ». (●)

Forces, éléments identitaires

- Cirques naturels (anciens cirques glaciaires) souvent occupés par des lacs et marais (lac Lioson, Derrière les Lacs, lac Rond, etc)
- Plateau des Mosses La Lécherette :
 - Paysage relativement doux créé par les flyschs, avec de nombreuses zones humides (site marécageux d'importance nationale). A l'exception des hauts marais (tourbières), les marais sont d'origine agricole et leur préservation est dépendante d'une exploitation traditionnelle. Les prés à litière sont caractéristiques de cette dernière
 - Les fermes d'habitation permanente dispersées du col des Mosses (de la Comballaz à la Lécherette) présentent un patrimoine architectural intéressant ; elles sont les plus élevées de l'ensemble du périmètre de l'étude (1400 à 1500 m)
- Secteur central :
 - Caractérisé par le lac et la place de tir de l'Hongrin
 - Zone d'alpages relativement bien desservis (il est intéressant de noter qu'il s'agissait également d'une zone avec de l'habitat permanent, et donc des prairies de fauche, jusqu'à la mise en eau du lac)

- Vallée inférieure de l'Hongrin :
 - Ses alpages les plus élevés sont emblématiques pour les communes lémaniques dont ils sont la propriété (Chaude pour Villeneuve, Naye pour Veytaux, Jaman pour Montreux)
 - Combes encaissées et mal desservies (la forêt tend à y reprendre ses droits sur les pâturages ou alors ils sont exploités avec des moutons)
- Traces des chemins muletiers des cols reliant le Pays-d'Enhaut au Léman par Villeneuve (Sonlomot et Chaude) et autres anciens chemins d'accès aux alpages
- Murs en pierres sèches délimitant certains alpages
- Diversité botanique
- Bétail dans les pâturages
- Pâturages boisés (ou bois sur pâturages) et collaboration sylvo-pastorale
- Saisons de la nature et de l'agriculture bien visibles et aussi perceptibles par les senteurs et les sons



Figure 37 : Zone marécageuse aux Mosses.



Figure 38 : Vers les lacs, Pra Cornet ainsi que le les Parchets vus depuis le Pic Chaussy.



Figure 39 : (La Comballaz). « Paysage ouvert et très fleuri mais les marais ne font pas vivre l'agriculture ». (●)

Faiblesses, éléments dépréciatifs

- Différents aménagements de la place de tir du Petit Hongrin (caserne, pistes et positions de tir, etc.)
- Divers équipements et aménagements touristiques de la région des Mosses (remontées mécaniques, résidences secondaires et campings)
- Ligne à haute tension
- Abandon de l'exploitation de surfaces de prairies (prés à litière, prés maigres) et d'alpages (y compris chalets) peu productifs ou isolés

- Disparition des petites structures boisées
- Forêt mal exploitée



Figure 40 : Route aménagée pour les chars (place de tir de l'Hongrin)



Figure 41 : Camping des Mosses



Figure 42 : Exemple de chalet d'alpage abandonné

Tendances d'évolution

Menaces

En ce qui concerne les alpages et prairies difficiles d'accès, les phénomènes de déprise agricole et d'embuissonnement pourraient s'accroître.

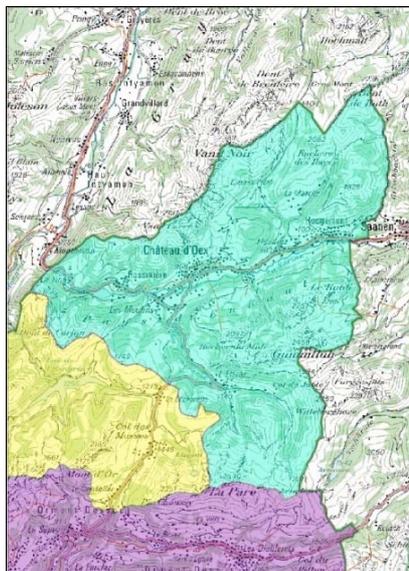
Opportunités

Le paysage de la zone comprise entre les Mosses et la Lécherette n'évoluera pas de manière significative compte tenu de la protection du site marécageux (plan d'aménagement cantonal, PAC 292A, en cours de procédure). Ce dernier devrait permettre de conserver les valeurs écologiques des zones agricoles.

La place de tir de l'Hongrin, exploitée pour les exercices par la Confédération et incluant certains alpages, n'évoluera pas non plus de manière significative.

Pays-d'Enhaut

Données générales



Surface de l'UP: 164 km²

Altitudes: de 850 à 2550 m

Communes avec SAU: Rougemont, Rossinière, Château-d'Oex

Communes avec alpages: Rougemont, Rossinière, Château-d'Oex

Zones agricoles: zones de montagne III, IV et zone d'estivage

Figure 43 : Carte de l'unité paysagère du Pays-d'Enhaut.

Caractère général du paysage

L'unité paysagère du Pays-d'Enhaut est délimitée au nord par la chaîne du Vanil Noir, à l'est par le ruisseau des Fenils, la Gummfluh et les Meiels, au sud par la chaîne de la Paraz et à l'ouest par la séparation entre les bassins versants de la Sarine et de l'Hongrin.

La vallée glaciaire de la Sarine traverse l'unité d'est en ouest, avec une différence marquée entre les *adroits* ensoleillés – avec les villages au pied de la rupture de pente - et le *revers* plus ombragé et forestier. Elle est rejointe par différentes vallées latérales. La vallée principale est segmentée en sous-unités paysagères distinctes, délimitées par des goulets d'étranglement et des gorges (Vanel, Gérignoz, la Chaudanne, la Tine, le Pissot, etc). Le paysage est diversifié, de manière générale très verdoyant. Il est marqué par une forte présence de l'agriculture en fonds de vallées, des alpages en altitude et une imbrication des deux entre 1200 et 1400 m. dans une mosaïque de forêts et d'herbages rappelant l'histoire du défrichement. Son caractère montagnard, plutôt doux, est souligné par les parois rocheuses et les systèmes torrentiels et cours d'eau, souvent délimités de cordons boisés. La différenciation de luminosité entre les deux versants de la Sarine ou de la Torneresse, permet de magnifiques jeux de lumière, mis en valeur par la texture très différente des forêts et des herbages, aussi très marquée en hiver, ainsi que les nuances de la réflexion de la lumière entre pâturages et prairies de fauche exploitées plus intensivement. Le lac de Rossinière est également un élément marquant.

L'habitat est traditionnellement dispersé, avec de nombreux bâtiments anciens bien conservés. L'évolution récente du bâti s'est concentrée autour des cœurs de villages historiques, marqués par la présence d'églises caractéristiques et sur les versants ensoleillés. De stricts règlements de construction et un aménagement du territoire protégeant les meilleures terres agricoles ont accompagné l'extension des zones chalets et relativement bien préservé le caractère villageois du paysage des stations.

L'unité est desservie par un réseau de communication moderne (routes, train, densité du réseau de routes alpestres) et possède de bons équipements touristiques, relativement discrets dans le paysage (remontées mécaniques et autres).



Figure 44 : Bâtiment traditionnel d'alpage (le Châtelard). « Magnifique chalet, tavillons, meule de bois pour la fabrication du fromage », « avec une belle lisière étagée en arrière-plan » ; « paysage que nous aimerions léguer à nos enfants ». (●)



Figure 45 : Forte présence du bâti agricole dans la vallée à Château-d'Oex (habitat dispersé et dynamisme de l'agriculture). « L'ouverture du paysage ainsi que la flore variée sont à relever, la présence de bétail aurait toutefois rendu la photo plus vivante ». (●)



Figure 46 : (Martigny - Rougemont) Paysage varié et typique avec les parois de rochers, la forêt, les herbages. « Présence d'eau très appréciée dans le paysage » ; « endroit naturel idyllique ». (●)



Figure 47 : (Fond de l'Étivaz) Paysage diversifié avec la présence de bétail à la pâture et bel arbre isolé. « Paysage que nous aimerions léguer à nos enfants ». (●)



Figure 48 : Topographie vallonnée typique de la région avec ses successions de plans, bons terrains agricoles (Rossinière). « Les balles plastiques sont peu esthétiques mais l'agriculture ne peut s'en passer », « on les apprécie car elles signalent le travail en cours de l'exploitant ». (●)



Figure 49 : Vue sur Château-d'Oex depuis les Ravaires. Paysage ouvert, présentant une mosaïque harmonieuse de prairies, pâturages, forêt et village, avec une belle prairie fleurie et entretenu jusqu'à haute altitude. (●)



Figure 50 : Les Ciernes (Rossinière). Paysage avec de beaux bosquets. « Paysage trop boisé » ; « paysage propice à la découverte, succession de plans et diversité des structures proches ». (●)



Figure 51 : Agriculteurs faisant les foins sur les hauts de Château-d'Oex ; comme celle du bétail la présence des travaux agricoles donne « vie » au paysage rural.

Forces, éléments identitaires

- Plusieurs terrasses fluvioglaciales, avec talus marqués (vallée principale – Flendruz, Château-d'Oex, Les Moulins)
- Réserves naturelles, paysage alpin bien préservé (Pierreuse, vallée de L'Etivaz, etc.)
- Chalets d'alpage et production de fromage d'alpage (L'Etivaz AOP)
- Lisibilité de l'origine agricole du paysage et de la persistance de son organisation, spécialisée depuis des siècles dans la production laitière et fromagère, entre vallées et alpages, avec renouvellement des bâtiments agricoles, de styles et de dimension marquant les différentes époques (témoins du dynamisme dans ce domaine)
- Présence de différents motifs ou éléments particuliers du paysage agricole, qui fonctionnent comme une ponctuation poétique de cette lecture agricole, des fenils et autres granges écuries aux meules de bois pour la fabrication du fromage d'alpage, en passant par les abreuvoirs creusés dans un billon, les piquets des clôtures et les paquets de tavillons attendant à l'abri des avant-toits
- Les mosaïques de prairies fauchées, prairies fleuries et arbres isolés (notamment l'érable sycomore) sont particulièrement marquants dans le paysage, tout comme l'exploitation du foin des rochers
- D'autres éléments relevant plutôt du passé peuvent être observés, tels que les chemins creux et autres chemins muletiers, les arbres fruitiers, les tas d'épierrage et les vestiges de murs en pierres sèches
- Diversité botanique
- Agriculture présente jusque dans les villages
- Bétail dans les pâturages
- Pâturages boisés (ou bois sur pâturages) et collaboration sylvo-pastorale
- Saisons de la nature et de l'agriculture bien visibles et aussi perceptibles par les senteurs et les sons



Figure 52 : Granges à foin (fenils) dispersées dans le paysage (L'Étivaz) et protégées par des blocs de rochers.



Figure 53 : Foins des rochers (Les Mérils).



Figure 54 : Bâtiment traditionnel d'alpage pour la fabrication du fromage (chalet de Seron).



Figure 55 : (Rossinière, Planarancy). Bel arbre isolé en fleurs avec les parois de la Sarouche en arrière-plan.

Faiblesses, éléments dépréciatifs

- De manière générale : banalisation du bâti et un encombrement progressif des zones ouvertes
- Déprise et phénomène d'emboisement sont toujours d'actualité, ils sont ressentis comme une des menaces principales par rapport à la qualité du paysage par les habitants (fermeture du paysage)
- Déclin de la diversité floristique due à l'intensification générale de l'exploitation des parcelles
- La réaffectation des bâtiments agricoles qui ne sont plus utilisés dans leur fonction d'origine est un enjeu qui soulève les passions, en particulier pour les chalets d'alpage
- Zones industrielles
- Disparition des petites structures boisées
- Forêt mal exploitée
- Désordre autour des fermes

Tendances d'évolution

Menaces

La poursuite de la restructuration des domaines (agrandissement) engendrera probablement des réponses différenciées des exploitants qui poursuivront leur activité. Globalement la densité d'agriculteurs formés et motivés par leur activité professionnelle engendrera la nécessité de poursuivre une exploitation intensive des parcelles les plus productives et/ou les plus accessibles. Le réchauffement climatique accroîtra également la productivité des zones de basse altitude¹.

La diminution du nombre d'exploitations, couplée à celle de la charge en bétail (conséquence probable de la nouvelle orientation de la politique agricole) risque fort d'accroître la déprise agricole des zones peu accessibles. La tendance à la fermeture du paysage et à la disparition de prairies maigres ou peu intensives (sèches ou humides) à valeur écologique et paysagère élevée devrait donc se poursuivre.

Ces éléments contribueront également à l'accroissement des enjeux liés à l'économie alpestre, source de revenu importante pour les exploitants agricoles de la région.

La problématique de l'intégration paysagère des nouvelles constructions agricoles (mot-clé réduction des coûts) et de l'énergie renouvelable dans l'agriculture (solaire, éventuellement éolien) prendra également de l'importance.

Opportunités

La généralisation des mesures agroenvironnementales (réseaux écologiques) limitera partiellement les conséquences de ces grandes tendances sur la diversité écologique et paysagère du paysage agricole.

Le tourisme et la valorisation des produits régionaux et du patrimoine immatériel (lié aux traditions alpestres) profiteront directement, et de plus en plus d'une bonne visibilité de l'activité de l'agriculture de montagne dans le paysage. Le parc naturel régional renforce cette identité et sa valorisation.

¹ Les conditions climatiques à 1000 m correspondront plus ou moins à celles de 850 m dans une trentaine d'années, et ce phénomène a déjà eu lieu depuis une génération (cf. notamment Serquet et al., 2013).

Préalpes de la Riviera

Données générales



Figure 56 : Carte de l'unité paysagère
Préalpes de la Riviera

Surface de l'UP : 67 km²

Altitudes : de 375 à 2042 m

Communes avec SAU : St-Légier – La Chiésaz, Blonay, Montreux, Villeneuve

Communes avec alpages : St-Légier – La Chiésaz, Blonay, Montreux, Veytaux, Villeneuve

Zones agricoles : Zone de plaine, de collines (toute petite surface), de montagne I et II, région d'estivage

Types de culture : Dominance des herbages (surtout pâturages), rares champs cultivés (maïs en vallée de la Veveyse) et un peu de vignes

Caractère général du paysage

Les Préalpes de la Riviera au-dessus de Villeneuve sont caractérisées par des escarpements vertigineux et sauvages, recouverts de forêts avec, à leurs pieds, du vignoble essentiellement cantonné sur le cône d'alluvions de la Tinière. Comme ces pentes très raides s'atténuent en direction du nord (Préalpes médianes plastiques) et sont donc plus propices à l'agriculture, les hauts de Montreux ont été défrichés et leurs herbages exploités depuis fort longtemps. Le relief des Préalpes s'adoucit encore jusqu'à la vallée de la Veveyse, ce qui a favorisé l'établissement des premières localités. La limite inférieure de l'unité correspond à la rupture de pente du versant, le tissu urbanisé et continu de St-Légier à Blonay se trouvant dans l'unité inférieure des Collines de la Riviera.

L'habitat est historiquement dispersé, en particulier dans les zones les plus élevées consacrées à l'élevage : les noyaux villageois actuels y sont le résultat de l'essor touristique de la fin du XIX^e et du début du XX^e siècle, avec la construction de grands hôtels dans les alpages (Caux, Glion, Les Avants). Quatre lignes de train à voies étroites (Montreux-Rochers de Naye, Montreux-Oberland Bernois, Blonay-Chamby, Vevey-Les Pléiades) et deux funiculaires (Territet-Glion, Les Avants-Sonloup) y conduisent encore aujourd'hui. Certains bâtiments à l'architecture de conte de fées sont d'autant plus marquants dans le paysage qu'ils occupent des promontoires à la vue imprenable sur le Léman (Sonloup, Caux).

L'entité paysagère est délimitée à l'est par une succession de hauts sommets rocheux (Pointe d'Aveneyre, Rochers de Naye, Dent de Jaman, Cape au Moine). A leurs pieds, les vallées, principalement boisées, sont encaissées et sauvages. Seuls deux cols traversent cette première chaîne qui sépare le Léman des vallées intérieures (Col de Chaude et Col de Jaman) : ils ont été d'une grande importance historique, mais ne sont accessibles par voie carrossable que sur le versant de la Riviera.

Le tourisme hivernal est relativement peu développé et modeste (Pléiades, Les Avants, Jaman, Rochers de Naye), et conserve un caractère familial, très apprécié par les habitants de la région.



Figure 57 : Paysage caractéristique des Préalpes de la Riviera. « Mosaïques de forêts, les clôtures et sentiers sont de toute beauté ». (●)



Figure 58 : Vue sur le Lac Léman depuis Les Pléiades. « Bien qu'il y ait un beau dégagement sur le lac, la ligne à haute-tension et la route ne sont pas belles ». (●)



Figure 59 : Alpage de Soladier.

Forces, éléments identitaires

- Paysages modelés par les pratiques agricoles traditionnelles (exploitation herbagère). En gagnant de l'altitude se succèdent les prés de fauche, les pâturages et, autrefois, le foin des rochers. Equilibre / harmonie entre forêt et pâturages
- « Neige de mai », formée par les narcisses en fleurs recouvrant les prés : élément identitaire prépondérant de toute la région, bien qu'appréciable qu'au printemps
- Habitat traditionnellement dispersé : les fermes, adossées à de petites granges à foin et autrefois occupées seulement temporairement en fonction des remuages, se succèdent dans les vallons et les clairières
- Châbles : chemins pavés très raides reliant les habitations permanentes du bas (St-Légier, Blonay, Brent, Chermex) avec les hauts
- Maisons traditionnelles, aujourd'hui habitées à l'année, et chalets d'alpages rénovés, renouant avec les toits en tavillons
- Atypiques dans les Préalpes et exceptionnelles dans cette unité, les châtaigneraies (restaurées) de Veytaux et Villeneuve sont une autre facette de cette unité paysagère, s'apparentant plutôt à celle des coteaux chablaisiens
- Prairies et pâturages fleuris
- Paysage ouvert et dégagé
- Différents types de bétail
- Beaux chemins pédestres (Les Pléiades)



Figure 60 : Nombreux arbres fruitiers en fleurs dans le pré de Nermont (début mai). Dent de Jaman et Rochers de Naye en arrière-plan. « Diversité des structures, forêts mixtes, clairières, vergers, neige et rochers » ; « s'il n'y avait pas la ligne à haute-tension, cette photo serait magnifique ». (●)



Figure 61 : La « neige de mai » des narcisses en fleurs (fin mai). « Présence d'un bâtiment traditionnel et des narcisses » ; « présence du bétail et des narcisses ». (●)



Figure 62 : Pré de l'alpage de Lauteret « enneigé » par les narcisses en fleurs. (●)



Figure 63 : Paysage bocager des Prévondes. « Chalet traditionnel, découpage des pâturages, paysage mosaïque » ; « les cordons boisés délimitent les terrains, c'est beau ». (●)



Figure 64 : Chalets d'alpages de La Pacoressa. « Belle fontaine, jolis bosquets et constructions typiques ». (●)



Figure 65 : Restauration de la châtaigneraie de Villeneuve. (●)

Faiblesses, éléments dépréciatifs

- Rapide déclin des paysages historico-culturels (prairies à narcisses) dû au recul de la fauche au profit de la pâture et de l'intensification de l'exploitation (entretien) depuis le milieu du siècle passé (fumure, pâture précoce)
- Déprise agricole dans les zones excentrées et difficiles d'accès (embroussaillage et disparition des paysages à narcisses)
- Urbanisation du versant lémanique, développement des constructions
- Impact paysager de la ligne à haute tension
- Disparition des vergers et potagers
- Espaces fermés (monocultures)



Figure 66 : Disparition des narcisses à cause d'une pâture trop précoce (à gauche) et érosion en surface.



Figure 67 : Ligne à haute tension (à droite) au travers de paysages préservés. « Belle variété de couleurs ; présence d'un bel arbre isolé ; pas de route ». (●)

Tendances d'évolution

Menaces

Dans les Préalpes de la Riviera, l'entretien des parcelles agricoles les plus productives (herbages gras) tend à s'intensifier et à laisser de côté les prés les plus éloignés et difficiles d'accès. Du fait de l'évolution des pratiques agricoles, le risque est élevé que le déclin des prés traditionnellement fauchés se poursuive, cela au détriment des paysages à narcisses.

Les fonctions multiples traditionnellement attribuées aux terres ont fait naître des paysages en mosaïques, riches en structures. Les vergers d'arbres fruitiers à haute-tige sénescents sont un signe que cette image pourrait bientôt faire partie du passé, laissant place à un versant lémanique urbanisé dont les hauts sont soit pâturés (reliefs doux), soit recouverts de forêts (pentes plus raides).

Opportunités

La zone alpestre est bien entretenue et jouit d'une grande attention, les bâtiments sont rénovés. La population y est attachée, de même qu'aux prairies à narcisses. Ces espaces jouissent également du renouveau de leur potentiel touristique et de délasserement de proximité. Des mesures sont prises pour sauver les prairies à narcisses (contrats avec la commune de Montreux, association) et autres éléments caractéristiques du paysage (châtaigneraies, fruitiers haute-tige) et un cadre de concertation et de dialogue est possible pour chercher la conciliation des intérêts avec l'agriculture.

Ce document est complété par un document présentant le cadre des analyses paysagères ainsi que la vision et les objectifs qui en découlent. Ce document est intitulé : *Les paysages agricoles du Parc – analyse, vision et objectifs*.

Auteurs, rédaction :

François Margot, coordinateur
Didier Girard, chargé de mission
David Laurent, civiliste

Ce document ne peut être utilisé qu'avec mention de la source :
Les paysages agricoles du Parc : unités paysagères, Parc naturel régional Gruyère Pays-d'Enhaut, juillet 2014.